Faudra-t-il donc, là encore, renoncer à être les premiers? Hélas, je le crains. Les premiers, au surplus, c'est fort beau, mais les plus grands, c'est encore mieux, et nous avons été un moment, je crois bien, les plus grands.

Les Lyonnais, bien Français par surcroît, ont inventé mille raisons pour disputer à Paris la primauté tant désirée.

- D'abord, on a dit que, puisque « deux marchands de Toulouse recevaient dès 1473, peut-être même plus tôt, des livres d'impressure amenez pour vendre d'Allemagne, Rome, Venise, Paris et autres bonnes villes », c'est donc que l'on fabriquait des livres à Lyon dès avant cette époque.
- Oui, dit Baudrier, mais c'était pour désencombrer nos foires, où se tenait un important marché de librairie, livres venus un peu de partout.
- Une autre preuve, d'ailleurs, réplique-t-on, que Lyon avait des imprimeurs avant 1473, c'est que Etienne Coral, « habile ouvrier lyonnais », aurait exercé l'imprimerie à Parme dès le mois d'avril de cette année-là : c'est donc qu'il existait à Lyon des imprimeurs chez qui Coral était devenu l'« habile ouvrier » que l'on dit.
- Oui, dit Baudrier, mais Coral, qui était peut-être Lyonnais, avait sûrement appris son art en Italie, ou ailleurs.
- Entendu, mais le Cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, a promulgué, en 1466, des statuts qui furent imprimés sans date, sous le titre Statuta ecclesia Lugdunensis: il est impossible qu'il ait attendu six ans pour les faire imprimer!

On pourrait peut-être répondre que le Cardinal de Bourbon fit imprimer à Lyon ses *Statutae* quand il y eut, à Lyon, des imprimeurs pour le faire.

Mais il y a une autre raison qui ne plaide pas non plus, hélas, en faveur de la thèse de Vingtrinier —, c'est Vingtrinier, je ne l'avais pas dit, qui discute ainsi —, c'est l'absence d'imprimeurs sur les chartreaux d'imposition et sur les rôles des tailles de la Ville de Lyon, jusqu'à l'année 1484. On dit